

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T114-2026**Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,
Déménagement DRUET, 12 rue du Stade, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 07 septembre 2026 de Madame DRUET Sylvie pour un déménagement au 12 rue du Stade,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant le déménagement, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public pour stationner un camion sur le trottoir au droit du 12 rue du Stade,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame DRUET Sylvie est autorisée à stationner un camion sur le trottoir au droit du 12 rue du Stade, dans le cadre d'un déménagement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le vendredi 02 octobre 2026 de 9h à 16h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Madame DRUET Sylvie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Madame DRUET Sylvie

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 15 septembre 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le :

15/09/26

